



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44328</b>	<b>De M. Stéphane Viry ( Les Républicains - Vosges )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > commerce et artisanat	<b>Tête d'analyse</b> > Application des aides gouvernementales à tous les secteurs d'activité	<b>Analyse</b> > Application des aides gouvernementales à tous les secteurs d'activité.
Question publiée au JO le : <b>22/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance au sujet des aides créées pour certains secteurs d'activité. Il a récemment été interpellé par des commerçants et artisans de sa circonscription ne bénéficiant pas actuellement des aides gouvernementales telles que l'aide « renfort » visant à compenser certaines charges pour les entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de covid-19, instaurées par le décret n° 2022-3 du 4 janvier 2022. Certaines boutiques, certaines concessions et certains artisans tels que les artisans coiffeurs ne bénéficient pas, en l'espèce, de toutes les aides prévues, qui permettent de compenser l'absence des salariés en raison de la covid-19. À titre d'exemple, l'activité de la coiffure et de l'esthétique souffre elle aussi au niveau national : avec les différents cas de covid-19 et les obligations liées à l'isolement des salariés, ce secteur d'activité connaît une baisse de chiffre d'affaires allant de 25 % à 50 % sur le mois de janvier 2022. Dès lors et pour éviter les dépôts de bilan consécutifs, il conviendrait d'adapter les aides au cas par cas, afin que tous les secteurs d'activités qui en ont besoin puissent en bénéficier.